

RÉUNION DU 17 JUIN 2011

Date de convocation
31/05/2011

Date d'affichage
31/05/2011

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 11

L'an **deux mil onze**, le **dix sept juin à dix huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 31 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Présents : Hervé QUÉREL, Vincent DOUVENOULT, Natacha PERRIER, René RICHARD, Claudine LEFEUVRE, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE et Stéphane GUILBERT.

Absents excusés : Alain MAHÉRAULT donne pouvoir à Hervé QUÉREL, Patrick HULMEL donne pouvoir à René RICHARD, Nathalie HOUDAYER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY

Absent : Alain CROISÉ

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Elections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales - Questions et informations diverses.

ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Se référer à la pièce jointe. Le procès verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, doit être insérer dans le registre des délibérations.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Marché à bons de commande

Travaux d'entretien courant et de petites réparations sur la voirie

Considérant

- que la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis du 08 juin 2011, et à l'analyse technique,
- que le pouvoir adjudicateur a examiné les propositions remises par cinq entrepreneurs,
- que le classement des offres a été établi à 40% pour la valeur technique des prestations et 60% pour le prix des prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise, dans le cadre de la réalisation du marché à bons de commande, Monsieur le Maire ou son délégué à signer le marché avec l'entreprise Terrassement Transport Andrieu (TTA), qui a obtenu un nombre de points égal à 98 sur 100.

Salle bivalente

Etat des lieux de la voirie et du parking

Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion de chantier avec le cabinet PENNERON fixée le mercredi 22 juin 2011.

Salle bivalente

Choix du four

Afin de solutionner la puissance de raccordement de la salle, il est proposé de remplacer le four électrique par un four à gaz. Le surcoût est de 1 674,40 € TTC. En conséquence, les travaux d'électricité auront une moins value de 240,09 € TTC. Le conseil est favorable à l'unanimité sur le remplacement du four électrique par un four à gaz.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 19 heures 15.

Hervé QUÉREL

Vincent DOUVENOULT

Natacha PERRIER

Claudine LEFEUVRE

René RICHARD

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Stéphane GUILBERT